

### VOUS ÊTES...

**ARTISAN OU CONJOINT COLLABORATEUR OU ASSOCIÉ** (par exemple en boulangerie pâtisserie code NAFA 1071C...)

**ET INSCRIT AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS**

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, vous pouvez obtenir une prise en charge partielle des frais de formation auprès du FAFCEA, fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale.

**Adressez-vous à :** FAFCEA - 14 rue Chapon - CS 81234 - 75139 Paris cedex 03 /// Tél. : 01 53 01 05 22

**SALARIÉ SOUS CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI) DANS UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ARTISANALE (1071C)**

**ET VOTRE EMPLOYEUR COTISE AUPRÈS DE L'OPCALIM**

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du congé individuel de formation (CIF), vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

**Adressez-vous à :** OPCALIM - 20 place des vins de France - CS 11240 - 75603 Paris cedex 12 /// Tél. : 01 40 19 41 70 /// [www.opcalim.org](http://www.opcalim.org)

... Il est possible que ce dernier vous oriente vers un Fongécif.

**SALARIÉ SOUS CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) DANS UNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ARTISANALE (1071C)**

**ET VOTRE EMPLOYEUR COTISE AUPRÈS DE L'OPCALIM**

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du congé individuel de formation (CIF), vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

**Adressez-vous à :** OPCALIM - 20 place des vins de France - CS 11240 - 75603 Paris cedex 12 /// Tél. : 01 40 19 41 70 /// [www.opcalim.org](http://www.opcalim.org)

... Il est possible que ce dernier vous oriente vers un Fongécif.

**SALARIÉ DANS UN AUTRE SECTEUR PROFESSIONNEL EN CDI**

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du congé individuel de formation (CIF), vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

**Adressez-vous** au responsable du personnel de votre entreprise ou à l'organisme collecteur CIF de votre entreprise (Fongécif, OPCA...).

**SALARIÉ DANS UN AUTRE SECTEUR PROFESSIONNEL EN CDD**

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du congé individuel de formation (CIF), vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

**Adressez-vous** au responsable du personnel de votre entreprise ou à l'organisme collecteur CIF-CDD de votre entreprise (Fongécif, OPCA...).

**FONCTIONNAIRE**

Si vous relevez d'une des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale ou hospitalière),

**Adressez-vous** à votre chef de service pour connaître le dispositif du congé de formation professionnelle (CFP).

**INTÉRIMAIRE**

Sous réserve de remplir les conditions d'accès, dans le cadre du congé individuel de formation intérimaire (CIF intérimaire ou CIF.TT), vous pouvez obtenir une prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

**Adressez-vous** à votre agence d'intérim ou au FAF.TT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire) /// [www.faftt.fr](http://www.faftt.fr)

**SALARIÉ EN COURS DE LICENCIEMENT**

**Adressez-vous** à votre employeur, au cabinet de reclassement ou à Pôle Emploi.

**DEMANDEUR D'EMPLOI EN FRANCE**

Plusieurs sources de financement sont envisageables (Pôle Emploi, Conseil régional, OPCA, FAF.TT...).

**Adressez-vous** à Pôle Emploi (ou agence LADOM uniquement pour les DOM).

**RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ**

**Adressez-vous** aux professionnels de l'Agefiph, de la MDPH ou au conseiller de l'organisme qui vous accompagne (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale ...)

### COUVERTURE SOCIALE

**VOUS ÊTES RÉMUNÉRÉ PENDANT LE STAGE**

Vous bénéficiez du régime général de la Sécurité Sociale.

**VOUS PERCEVEZ L'ALLOCATION-CHÔMAGE**

Assurez-vous auprès de votre financeur de votre couverture au régime général de la Sécurité Sociale pendant la formation.

**VOUS ÊTES ÉTRANGER**

**Pour valider votre inscription à l'INBP, vous devez souscrire :**

... Une assurance couvrant le risque "accident du travail" pendant la durée de la formation et pendant la durée du stage en entreprise suite à la formation, si vous avez choisi cette option.

(Attestation de notre partenaire ACS à fournir ou Attestation d'assurance INBP à faire compléter par votre propre assureur).